

LES ÉTAPES DU PARCOURS



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'hébergement et à l'accès
au logement



Engagés pour la
Mobilité et
l'Insertion par le
Logement et
l'Emploi

VOLONTÉ DE CONSTRUIRE UN
NOUVEAU PROJET DE VIE
GRÂCE À LA MOBILITÉ
(ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'EMPLOI OU LA
FORMATION RÉMUNÉRÉE)

INSCRIPTION PAR
L'ORIENTEUR·ICE

PLANIFICATION

CO-CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION
INDIVIDUALISÉ ET CHOIX DU TERRITOIRE D'ACCUEIL

SENSIBILISATION

PRÉPARATION À LA
MOBILITÉ

(PHASE INTENSIVE
D'ACCOMPAGNEMENT DE 4 MOIS)

DÉMÉNAGEMENT
/ INSTALLATION

ACCOMPAGNEMENT
INTENSIF DE 3 MOIS SUR
LE TERRITOIRE
(RENOUVELABLE)

CLÔTURE

SUIVI POST-INSTALLATION
DE L'ÉVOLUTION DU PARCOURS
(3, 6, 9, 12 MOIS)

01

Inscription

L'orienteur·ice remplit le formulaire d'inscription en ligne pour notifier les équipes EMILE de l'intérêt d'une personne à être accompagnée dans la co-construction d'un nouveau projet de vie grâce à la mobilité géographique. Si la personne répond aux critères d'éligibilité, son dossier passe automatiquement en phase de sensibilisation.

Sensibilisation

Cette phase permet à la personne accompagnée de (re)découvrir le programme, l'accompagnement individuel réalisé par EMILE, les territoires d'accueil, les métiers qui recrutent ainsi que les attendus (motivation, transparence, responsabilités ...) afin de confirmer son intérêt avant de passer en phase de planification.

02

03

Planification

Cette phase permet de co-construire le plan d'action individualisé et d'orienter la personne accompagnée vers le territoire qui répondra au mieux à ses attentes. Elle comprend des entretiens, des ateliers de présentation des territoires, ainsi que des périodes de mise en situation professionnelle (en fonction du profil).

Préparation à la mobilité

C'est une phase intensive d'accompagnement qui peut durer jusqu'à 4 mois et permet de mettre en œuvre le plan d'action individualisé.

Elle passe par un séjour d'immersion obligatoire, et peut également comprendre des découvertes métiers et des ateliers comme « je réussis mon installation » afin d'aborder les sujets de la mobilité vers un nouveau territoire, de l'intégration au logement et dans l'emploi.

04

05

Installation

Après obtention d'une promesse d'embauche ou d'entrée en formation rémunérée, une réunion tripartite est organisée pour préparer la logistique liée à l'installation : état des lieux des équipements à déménager et de ceux à acheter sur le territoire d'accueil, décision collective de la date d'installation, achat des billets de train ...

S'en suit alors la journée de déménagement et d'arrivée sur le territoire d'accueil.

Accompagnement post-mobilité

Un accompagnement intensif (emploi, logement, intégration sociale) pour assurer le bien-être et la stabilité de l'Emilien·ne. Cette période de 3 mois – qui peut être prolongée au besoin – permet aussi d'assurer le passage de relais à des partenaires locaux qui deviennent les référents de l'Emilien·ne et sa famille :

- un référent du réseau pour l'emploi
- un opérateur logement du territoire si l'accès au logement pérenne n'a pas encore été sécurisé (bail signé)
- un travailleur social pour l'accompagnement social (gestion budgétaire, santé, intégration dans le territoire d'accueil ...)

06

07

Suivi post-installation

Des rendez-vous de suivi à 3, 6, 9 et 12 mois après installation permettant de recueillir des données clés au regard de l'emploi, du logement et de l'intégration sociale, auprès de la personne concernée ou des relais identifiés.

L'objectif est de mesurer l'impact du programme EMILE sur la durée et mieux comprendre les dynamiques des parcours suite à une mobilité géographique.

Clôture

Suite à l'accompagnement intensif de 3 mois (renouvelable) sur le territoire d'accueil, l'équipe EMILE a sécurisé la situation socio-professionnelle ou assuré le passage de relais à des partenaires locaux qui deviennent ainsi les référents de l'Emilien·ne installé·e, et de sa famille le cas échéant.

Un rendez-vous est alors organisé pour acter la fin du parcours EMILE via la signature d'un contrat de fin d'accompagnement. Celui-ci peut-être signé à n'importe quel moment mais n'empêche pas le suivi post-installation.

08